


LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole  
du 17 avril 2026  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3231-1 et L. 3231-10 ;  
Vu la délibération n°12 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;  
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;  
CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOUILON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement ;  
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement ;  
ARRÊTÉ  
ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3231-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :  
- Tout document relatif à la réception ou admission des membres publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;  
- Tout acte de commande, y compris sous la forme électronique, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les membres publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;  
- Demandes mensuelles et décompte final dans le cadre des marchés publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;  
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations fournies et de qualité, attestation de travail d'un prestataire relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;  
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction des espaces naturels ;  
- Déclarations d'intention de commencement de travaux et délibérations de projet de travaux relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;  
- Rapports de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement et tout courrier s'y rapportant dans le cadre d'une vente ;  
- Courriers de réponse aux demandes, envois des notices dans le cadre des procédures relatives aux transactions immobilières, qu'il s'agisse d'informations administratives relatives au contrôle de conformité de l'aménagement sur plan ;  
- Courriers pour la Direction du cycle de l'eau relatif à la prise de rendez-vous, aux grosses consommations, aux changements de compteur ;  
- Courriers de consultation pour le service public d'assainissement non collectif ;  
- Courriers de réponse aux demandes de renseignements concernant les visites de la Station d'épuration (STEP) et de la station de traitement des eaux et les procédures d'accès.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28145.pdf**  
(.pdf, 161,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**